

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
03 FÉVRIER 2020**

**2020-23 MARCHÉ D'EXECUTION PAR LE BIAIS D'UNE CENTRALE D'ACHAT
POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS ET D'UN LÈVE CONTENEUR
POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 25

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

PRÉSENTS

Michel GIRAUDY, Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Claude GERMAIN, Georges TRESALLET
(Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR, (Montvalezan)

Paul CUSIN-ROLLET, Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Séez)

Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)

Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE)

Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD)

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Éric MINORET, Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Xavier TISSOT,
Séverine FONTAINE, Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Olivier PETIT

2020-23 MARCHÉ D'EXECUTION PAR LE BIAIS D'UNE CENTRALE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DE CAMIONS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Conformément au nouveau code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, le marché d'exécution de prestations est demandé à la centrale d'achat public, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

La commande publique porte :

Pour la commune de VAL D'ISERE

- D'un véhicule poids lourd pour un montant de 256 378.70 € HT, soit 307 484.44 € TTC.

Pour le secteur MEDIAN

- D'un véhicule poids lourd équipé d'une cellule compactrice, d'une grue auxiliaire et d'un lève conteneurs pour un montant de 232 831.80 € HT soit 279 398.16 € TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 20 janvier 2020 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le recours d'exécution des prestations à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise comme décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Poids Total Autorisé à Charge

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

